

MY MAIN STREET
MA RUE PRINCIPALE

GUIDE DU DEMANDEUR POUR LE VOLET ACTIVATEUR DE LA COMMUNAUTÉ



Canadian
Urban
Institute

Institut
Urbain du
Canada

Financé par :
Agence fédérale de développement
économique pour le Sud de l'Ontario

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue aux demandeurs !	2
Aperçu du programme Ma rue principale	3
Aperçu du volet Activateur de la communauté	3
Caractéristiques du volet	4
Catégories	4
Admissibilité et critères d'admissibilité	5
Qui est admissible au volet Activateur de la communauté de Ma rue principale ?	5
Dépenses admissibles	6
Dépenses non admissibles	7
Processus de demande	8
Période d'inscription	9
Calendrier du processus de demandes	10
Comment les demandes seront-elles évaluées ?	11
Évaluation du groupe de représentants	12
Analyse des exigences du programme	12
Exigences en matière de paiement et de production de rapports	13
Annexe A : Emplacements admissibles	14

BIENVENUE AUX DEMANDEURS !

Nous recevons actuellement des demandes pour **des projets d'activation de la communauté de grande envergure mis en œuvre entre le 1er décembre 2023 et le 31 décembre 2024**.

Les demandes pourront être faites du 22 février 2024 au 31 mars 2024 à minuit. Les demandeurs sont vivement encouragés à assister à une [séance d'information](#). Ces séances d'information donneront un aperçu du processus d'admission, fourniront des conseils sur l'élaboration d'une demande de projet et donneront des conseils utiles pour compléter le processus de demande.

[Le volet Activateur de la communauté](#) de Ma rue principale est destiné à financer rapidement et efficacement des projets d'aménagement de l'espace public qui contribueront à renforcer le lien entre les personnes et les lieux dans des zones importantes sur le plan communautaire et commercial ou présentant un potentiel inexploité. Les projets financés comprendront des initiatives telles que des événements et des festivals, les mises en valeur de la communauté et des améliorations au paysage urbain, ainsi que des projets qui améliorent la situation économique des rues principales en attirant et en conservant des emplois, en augmentant les revenus, en attirant des investissements ou de nouvelles entreprises, et en attirant des visiteurs. Les ressources étant limitées, les demandeurs sont encouragés à présenter leur demande le plus tôt possible.

Une liste d'exemples de projets précédemment financés dans le cadre du volet Activateur de la communauté est affichée sur le site mymainstreet.ca.

APERÇU DU PROGRAMME MA RUE PRINCIPALE

Ma rue principale est un investissement de 15 millions de dollars du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'[Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#) (FedDev Ontario) pour stimuler la reprise économique locale. Le programme Ma rue principale est mis en œuvre par l'[Institut urbain du Canada](#) (IUC) afin de soutenir la revitalisation des quartiers du sud de l'Ontario. Le programme comporte deux volets : [le volet Pérennité des entreprises](#) et [le volet Activateur de la communauté](#).

APERÇU DU VOLET ACTIVATEUR DE LA COMMUNAUTÉ

Le volet Activateur de la communauté de Ma rue principale soutient des projets communautaires dans le sud de l'Ontario, y compris des événements et des activités, la mise en valeur de la communauté et des améliorations au paysage urbain conçues pour attirer les visites, encourager le développement et la croissance des entreprises et accroître la vitalité locale. Ce volet offre un soutien financier aux groupes locaux pour revitaliser les quartiers et repenser les espaces publics, en mettant l'accent sur les rues principales ou les artères commerciales et les places publiques du centre-ville, afin d'en faire des lieux dynamiques et inclusifs qui conviennent à tout le monde.

Ma rue principale soutient l'aménagement de l'espace public, une approche qui demande aux gens de repenser et de remodeler collectivement l'espace public afin d'en maximiser la valeur partagée. L'aménagement de l'espace public peut prendre la forme d'événements qui attirent les gens dans une communauté, de peintures murales qui égayent les rues négligées et célèbrent les artistes locaux, de sièges et de terrasses temporaires qui permettent aux gens de se réunir en plein air, ou de nouvelles utilisations pour des espaces négligés ou vides, et bien d'autres choses encore.

Le financement sera accordé en priorité aux projets qui soutiennent des stratégies d'aménagement de l'espace public pérenne pour leur zone géographique et qui sont conçus pour apporter des avantages économiques et sociaux aux groupes en quête d'équité, notamment les francophones, les femmes, les autochtones, les groupes racialisés, les communautés noires, les nouveaux arrivants, les jeunes (39 ans et moins), les personnes vivant avec un handicap, les personnes sans-logis, les personnes à faible revenu, les personnes transgenres ou non binaires et/ou les 2ELGBTQIA+.

CARACTÉRISTIQUES DU VOLET

Administré par l'Institut urbain du Canada, le volet Activateur de la communauté fournira environ 6,5 millions de dollars aux communautés du sud de l'Ontario pour des travaux d'aménagement de l'espace public et d'activations qui seront réalisés entre le 1er décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Un financement pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars sera disponible et sera fourni sous forme de remboursements pour les travaux réalisés. Les demandeurs retenus ont la possibilité de réclamer à l'avance jusqu'à 25 % des coûts approuvés pour leur projet, afin de les aider à concrétiser leur vision.

CATÉGORIES

Les fonds du volet Activateur de la communauté de Ma rue principale sont destinés à financer des projets dans les catégories suivantes :

- **Événements et activations**

Événements ou activations communautaires de courte durée, limités ou répétitifs qui visent à attirer un public, à répondre à une demande de marché mal desservie, à renforcer les liens communautaires ou à créer une destination attrayante, qui permet de se positionner en tant que centre d'activité communautaire et économique.

- **Mise en valeur de la communauté et amélioration du paysage urbain**

Améliorations en surface du paysage urbain, du design, de l'aménagement paysager et des équipements qui contribuent à la transformation d'une zone géographique précise en mettant en valeur les atouts physiques et visuels qui la distinguent des autres. Les projets favoriseront une démarche ciblée et délibérée visant à revitaliser ou à renforcer l'économie d'un centre-ville ou d'une zone commerciale par le biais d'un aménagement intentionnel et créatif de l'espace public.

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

QUI EST ADMISSIBLE AU VOLET ACTIVATEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE MA RUE PRINCIPALE ?

- Les demandeurs provenant de communautés situées dans le sud de l'Ontario. Saisissez le nom de votre communauté dans notre outil cartographique [Mesurer les rues principales](#) pour déterminer si vous faites partie d'une communauté admissible. La liste complète des régions admissibles se trouve à la fin du présent guide, à l'annexe A.
- Des représentants des groupes suivants :
 - les autorités municipales, locales ou régionales ;
 - les zones d'amélioration commerciale (ZAC) ;
 - les corps dirigeant ou société d'aménagement urbain autochtone ;
 - les organismes à but non lucratif constitué au niveau fédéral ou provincial ;
 - les autres organismes communautaires qui présentent une demande avec un autre organisme figurant sur la liste des organismes admissibles.
- Les demandeurs qui peuvent démontrer qu'ils ont obtenu, ou qu'ils seront en mesure d'obtenir, toutes les licences et tous les permis nécessaires pour leur projet, en satisfaisant aux exigences de tous les organismes de réglementation de leur région.
- Les demandeurs dont le projet est axé sur une zone géographique définie et sur les quartiers, y compris les rues principales, les artères commerciales et places publiques du centre-ville. Le financement ne peut pas être utilisé pour soutenir une programmation à l'échelle d'une municipalité.
- Les demandeurs qui peuvent indiquer comment leur travail contribuera à une dynamique économique et sociale pérenne.
- Les demandeurs qui travaillent en collaboration avec d'autres partenaires locaux.
- Les demandeurs qui peuvent indiquer comment leur projet soutiendra l'inclusion, la sécurité et la prospérité des groupes en quête d'équité, notamment les francophones, les femmes, les autochtones, les groupes racialisés, les communautés noires, les nouveaux arrivants, les jeunes (39 ans et moins), les personnes handicapées, les personnes sans logis, les personnes à faible revenu, les personnes trans ou non binaires ou les personnes 2ELGBTQIA+.
- Les demandeurs qui sont prêts à participer à des annonces, des événements et des initiatives de narration liés à leur projet, à son impact sur le dynamisme de la communauté et à son financement dans le cadre du programme Ma rue principale.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les bénéficiaires du volet Activateur de la communauté de Ma rue principale devront fournir des justificatifs de dépenses pour le travail accompli, et le financement sera effectué sous forme de remboursements. Les fonds doivent être utilisés pour couvrir les coûts (TVH nette) liés aux catégories suivantes :

- Le coût de la main-d'œuvre ;*
- Les consultants ;
- Les communications, le marketing et la promotion ;
- Les coûts du programme liés à l'équipement, au matériel, à l'évaluation, à l'assurance, aux permis et aux approbations, aux honoraires du programme, de mesure et d'analyse des projets, etc.
- Les dépenses ou les charges d'amortissement ;
- Les dépenses d'investissement
 - Les améliorations en surface du paysage urbain, du design, de l'aménagement paysager et des équipements tels que les peintures murales, les places assises, les installations temporaires et l'éclairage sont admissibles.

* Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour couvrir les coûts de la main-d'œuvre du propriétaire, de la direction ou du personnel existant. Les fonds peuvent être utilisés pour couvrir les coûts de la main-d'œuvre liée au projet.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses qui ne sont pas admissibles à un remboursement par l'intermédiaire du volet Activateur de la communauté de Ma rue principale :

- L'achat de terrains ou de bâtiments, frais immobiliers et frais connexes.
- Les dépenses d'investissement.
 - Ineligible capital expenditures include new construction and renovation of existing infrastructure and buildings.
- Les coûts indirects/frais généraux.
- L'achat d'un véhicule.
- Les dépenses ou les charges d'amortissement.
- Les paiements à tout membre ou dirigeant du conseil d'administration du bénéficiaire.
- Les frais d'adhésion à titre personnel à un organisme professionnel.
- La construction de nouveaux bâtiments ou de nouvelles installations, ou la rénovation de bâtiments existants.
- Les frais juridiques liés à un litige.
- Les activités partisans, politiques ou liées à des élections.
- Les projets de recherche dont les résultats ne sont pas concrètement utilisés en tant que résultat du projet, ou ne sont pas censés l'être. Par exemple, la réalisation d'une étude de faisabilité sans avoir l'intention de mener à bien le travail.
- Les projets qui ne profitent qu'à des intérêts privés.
- Les événements et activités qui ne respectent pas les directives locales et provinciales en matière de santé publique.
- Les dépenses encourues en dehors de la fenêtre d'admissibilité (du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2024).

PROCESSUS DE DEMANDE

Le volet Activateur de la communauté est destiné aux groupes locaux qui souhaitent revitaliser les quartiers et repenser les espaces publics, notamment les rues principales, les artères commerciales et les places publiques du centre-ville, pour en faire des lieux dynamiques et inclusifs qui fonctionnent pour tout le monde. La soumission d'une demande ne garantit pas l'obtention d'un financement. Pour prendre des décisions éclairées en matière de financement, les demandeurs devront vérifier l'admissibilité, assister à l'une des séances d'information, remplir le formulaire de demande et soumettre les documents justificatifs requis.

Documents à fournir :

- Budget du projet (selon le modèle fourni)
- Les états financiers les plus récents de l'organisation (audités si possible). Les états financiers comprennent généralement tous les éléments suivants :
 - bilan ;
 - état des résultats ;
 - état des flux de trésorerie ;
 - état des bénéfices non répartis.

Le volet Activateur de la communauté, bien que compétitif, soutient les organisations de toutes capacités. Si vous ne disposez pas des états financiers dans les formats indiqués ci-dessus, vous pouvez toujours soumettre une demande, mais vous devez fournir une documentation équivalente sur les finances de votre organisation. Si vous avez des questions sur ce qui est requis, veuillez envoyer un courriel à placemaking@mymainstreet.ca.

- Un document confirmant votre statut d'organisation admissible. Il peut s'agir, entre autres, **des statuts constitutifs, de l'enregistrement du numéro d'entreprise, du statut d'organisme de bienfaisance**, etc.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Afin d'assurer une distribution efficace et rapide des fonds destinés à soutenir les efforts de revitalisation des communautés, le programme lancera les périodes d'inscription comme suit :

- **Période d'inscription 1 : du 22 février 2024 au 31 mars 2024**
- **Période d'inscription 2 (au besoin) : du 30 mai 2024 au 15 juillet 2024**
 - Cette période d'inscription ne se déroulera que si la totalité du fonds n'est pas engagée au cours de la période d'inscription 1.

Nous prévoyons une forte demande pour ce programme. Les ressources étant limitées, nous encourageons les demandeurs à s'inscrire le plus tôt possible.

Afin de s'assurer que le financement atteindra l'ensemble du sud de l'Ontario et que les groupes sous-représentés seront effectivement impliqués, un minimum de 25 % du financement (3,25 millions de dollars) sera consacré aux communautés rurales dont la population est inférieure à 100 000 habitants, et jusqu'à 50 % du financement (6,5 millions de dollars) aux personnes issues de groupes traditionnellement sous-représentés et méritants d'être traités équitablement.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE DEMANDES

Les activités du projet peuvent commencer à partir du 1er décembre 2023, mais les demandeurs doivent soumettre un rapport final et toutes les dépenses admissibles pour remboursement à Ma rue principale avant le 31 décembre 2024.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION	DATE
Ouverture du processus de demandes (Période d'inscription 1)	Un premier processus de demande sera ouvert aux communautés du sud de l'Ontario pour les dépenses de projet encourues entre le 1er décembre 2023 et le 31 décembre 2024.	22 février 2024
Clôture du processus de demandes (Période d'inscription 1)	Les demandes doivent être soumises pendant la période d'inscription.	31 mars 2024
Sélection des projets (Période d'inscription 1)	Les demandeurs de financement retenus recevront une notification du résultat de leur demande.	du 1er avril au 30 mai 2024
Ouverture du processus de demandes (au besoin) (Période d'inscription 2)	Cette période d'inscription ne se déroulera que si l'intégralité du fonds n'est pas engagée au cours de la période d'inscription 1.	31 mai 2024
Clôture du processus de demandes (Période d'inscription 2)	Les demandes doivent être soumises pendant la période d'inscription.	30 juin 2024
Sélection des projets (Période d'inscription 2)	Les demandeurs de financement retenus en seront informés.	31 juillet 2024
Rapports finaux (Périodes d'inscription 1 et 2)	Date limite pour la soumission finale des rapports et des coûts admissibles des projets.	31 décembre 2024

COMMENT LES DEMANDES SERONT-ELLES ÉVALUÉES ?

L'admissibilité des demandes présentées dans le cadre du volet Activateur de la communauté sera confirmée et les demandes seront évaluées en fonction des catégories suivantes :

- **Vision**

- Le projet a une portée et un objectif clairs.
- Le projet contribue à une stratégie d'aménagement de l'espace public pérenne de l'emplacement.
- Le projet a le potentiel de servir les intérêts des personnes issues de communautés défavorisées sur le plan de l'équité.
- Le projet est innovant ou propose une activation testée et repensée.

- **Capacité**

- The organization has the capacity and appropriate partners to deliver the project.
- The organization has outlined a clear plan and budget to deliver the project within the required timelines.
- Une équipe solide est en place, avec un plan bien conçu pour une mise en œuvre réussie.
- Il existe un budget entièrement chiffré et un plan clairement articulé pour mesurer le succès.

- **Besoins de la communauté**

- Le projet décrit comment il répondra à un besoin de la communauté.

ÉVALUATION DU GROUPE DE REPRÉSENTANTS

Le processus de sélection du volet Activateur de la communauté de Ma rue principale sera évalué sur la base de la vision et de la capacité par le biais d'une procédure d'évaluation en deux étapes faisant intervenir un comité de sélection composé des représentants suivants :

- Des représentants internes et externes au programme Ma rue principale, ayant une expérience avérée en matière d'aménagement de l'espace public communautaire, de développement économique local, de mise en œuvre concluante et de gestion de projet.
- Des représentants d'un échantillon représentatif des communautés géographiques du sud de l'Ontario.
- Des représentants ayant l'expérience susmentionnée et s'identifiant comme membres de communautés en quête d'équité dans l'ensemble du sud de l'Ontario.

Avant d'entamer le processus de notation, les membres du comité de sélection devront participer à une séance de formation animée par l'Institut urbain du Canada qui présentera la vision, les objectifs et les exigences du projet et abordera les questions de préjugés systémiques.

Toutes les demandes seront évaluées sur la base de critères normalisés d'évaluation des projets.

ANALYSE DES EXIGENCES DU PROGRAMME

Une fois que les demandes ont été évaluées en fonction de la vision, de la capacité et des besoins, l'IUC finalisera le processus de décision en tenant compte des exigences nécessaires en matière de :

- Financement disponible pour l'année du programme ;
- Attribution de 25 % des fonds disponibles aux régions dont la population est inférieure à 100 000 habitants ;
- Veiller à ce que les groupes traditionnellement sous-représentés et méritant l'équité bénéficient d'une considération supplémentaire ;
- Répartition régionale des fonds du programme.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PAIEMENT ET DE PRODUCTION DE RAPPORTS

Pour recevoir le paiement, les bénéficiaires devront soumettre leurs dépenses et attester des coûts admissibles par le biais d'un processus de déclaration facilité par l'IUC.

Les coûts d'investissement ne sont pas admissibles au remboursement. Les instructions relatives aux coûts admissibles sont incluses dans [le modèle de budget du projet](#).

Les demandeurs retenus devront également fournir d'autres rapports sous la forme de mises à jour de projets, d'exemples de réussite et de documents d'appui.

ANNEXE A : EMPLACEMENTS ADMISSIBLES

Vous trouverez la liste complète des régions admissibles autour des municipalités ci-dessous. Cependant, vous pouvez directement saisir votre adresse dans notre outil cartographique [Mesurer les rues principales](#) afin de déterminer si vous vous trouvez bien dans l'une des régions admissibles du programme.

Comté d'Essex	Comté de Lennox et Addington	Comtés de Stormont, de Dundas et de Glengarry
Comté de Haliburton	Comté de Middlesex	Kawartha Lakes
Comté d'Oxford	Comté de Northumberland	Région d'Elgin
Comté de Brant	Comté de Perth	Région d'Ottawa
Comté de Bruce	Comté de Peterborough	Région de Dufferin
Comté de Chatham-Kent	Comté de Prince Edward	Région de Durham
Comté de Frontenac	Comté de Renfrew	Région de Halton
Comté de Grey	Comté de Simcoe	Région de Hamilton
Comté de Haldimand-Norfolk	Comté de Wellington	Région de Niagara
Comté de Hastings County	Comtés de Leeds et de Grenville	Région de Peel
Comté de Huron	Comtés de Prescott et de Russell	Région de Toronto
Comté de Lambton		Région de Waterloo
Comté de Lanark		Région de York

